



# Communiqué de presse

22 janvier 2020  
Page 1 sur 2

Potsdamer Platz 1  
10785 Berlin

Tél. +49 30 18 681-43333  
Fax +49 30 18 681-55366

## **La ministre adjointe chargée de la Culture restitue des œuvres d'art spoliées par les nazis – Madame Grütters : « Nous devons donner une visibilité aux injustices »**

Aujourd'hui, la ministre adjointe chargée de la Culture, Madame Monika Grütters, a restitué aux héritiers d'Armand Dorville trois œuvres d'art identifiées comme œuvres d'art spoliées dans le contexte des persécutions nazies. L'aquarelle « Femme en robe du soir » et la peinture à l'huile « Portrait de femme » de Jean-Louis Forain proviennent des fonds de Cornelius Gurlitt, alors que le dessin « Amazone au cheval cabré » de Constantin Guys avait en dernier lieu été détenu par un particulier.

Le propriétaire de ce dernier qui souhaite garder l'anonymat, l'avait mis à disposition en 2013, dans le contexte de la détection du « Trésor Gurlitt », pour permettre des recherches sur sa provenance, et assuré de le traiter en conformité avec les Principes de la Conférence de Washington de 1998 et de le restituer. Étant donné que cette œuvre avait autrefois également fait partie de la collection d'art de Hildebrand Gurlitt, elle a été admise dans le projet de recherche « Investigations sur la provenance des œuvres – dossier Gurlitt » qui est rattaché au Centre allemand pour les biens culturels perdus (Deutsches Zentrum Kulturgutverluste), projet financé par la ministre adjointe chargée de la Culture. Dans ce cadre, l'œuvre a été identifiée comme œuvre d'art spoliée dans le contexte des persécutions nazies, tout comme les deux autres.

Monika Grütters : « Le travail et l'action du gouvernement fédéral s'inscrivent dans la conscience de l'Allemagne de sa responsabilité historique perpétuelle de mettre à plat les crimes contre l'humanité perpétrés par les nazis, d'entretenir la mémoire des victimes et de lutter, consciente de cette même responsabilité, de toute notre force contre l'antisémitisme, le racisme et la discrimination. Dans cette optique, cette restitution fait partie de la mise à plat, en Allemagne, de la spoliation d'œuvres d'art par les nazis. »

Les descendants du collectionneur d'œuvres d'art français, décédé en 1941, avaient fait vendre ces tableaux aux enchères à Nice en 1942. S'ils avaient encore réussi à mettre les œuvres aux enchères, ils se voyaient cependant privés du produit de la vente si désespérément nécessaire en temps de persécution. Par l'intermédiaire d'un administrateur séquestre, les enchères ont été réalisées sous le contrôle du gouvernement de Vichy ; une partie de la famille a été assassinée par les nationaux-socialistes.



22 janvier 2020

Page 2 sur 2

Madame Grütters ajoute : « Le sort humain lié à cette restitution d'aujourd'hui illustre particulièrement bien la perfidie de l'organisation de la spoliation d'œuvres d'art par les nazis. » Pour continuer : « Il est impossible de redresser la souffrance et l'injustice subies par la famille Dorville dû à la persécution par les nationaux-socialistes. Nous pouvons et devons toutefois les rendre visibles. Je ressens cette restitution comme geste important emblématique visant à pouvoir contribuer, au moins partiellement, à une justice historique. Chaque restitution compte – tout comme chaque autre solution juste et équitable au sens des Principes de la Conférence de Washington »

Dr. Marcel Brülhart, représentant du canton de Berne dans la fondation faîtière Kunstmuseum Bern – Zentrum Paul Klee, a déclaré : « C'est après mûre réflexion que le Kunstmuseum Bern avait décidé d'accepter l'héritage de Cornelius Gurlitt en vue de contribuer à la mise à plat de la spoliation d'œuvres d'art par les nazis, et d'atténuer les injustices subies. Dans cette optique, nous nous réjouissons à chaque fois que les travaux de recherche intenses aboutissent dans la restitution d'une œuvre aux héritiers légitimes. Or, ce qui compte finalement n'est pas le nombre de restitutions mais le fait que des efforts honnêtes et engagés soient entrepris pour élucider la provenance de l'ensemble des œuvres appartenant au Trésor Gurlitt ».

Le Musée des beaux-arts de Berne est l'héritier de Cornelius Gurlitt et donc dudit « Trésor Gurlitt ». Dans un accord en date du 24 novembre 2014, conclu entre la République fédérale d'Allemagne, l'État libre de Bavière et la Fondation du Musée des Beaux-arts de Berne, il avait été décidé que la provenance des plus de 1 500 œuvres serait examinée et que l'État fédéral restituerait aux victimes ou à leurs descendants les œuvres spoliées par les nazis. Avec la restitution d'aujourd'hui, le nombre d'œuvres d'art restituées après avoir été identifiées, suite à la détection du « Trésor Gurlitt », comme ayant été spoliées dans le contexte des persécutions nazies s'élève désormais à treize.

Les héritiers d'Armand Dorville sont représentés par l'étude généalogique ADD Associés de Paris.

Ses associés Antoine Djikpa et Antoine Delabre déclarent : « En notre fonction de représentants des héritiers d'Armand Dorville nous remercions la ministre adjointe, Madame Monika Grütters, et ses collaborateurs et collaboratrices de leur manière d'approcher ce sujet sensible ainsi que de leur engagement en faveur de la mémoire et de la justice. »